



Le 08/02/2018

Mission Jeunes : le travail temporaire et la Mission Locale du Pays de Brest s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes

Dans le cadre de la démarche « Mission Jeunes » portée par la branche du travail temporaire, la Mission Locale du Pays de Brest, le FAF.TT, PRISM'EMPLOI et 15 agences d'emploi* signent le 15 février 2018 des conventions de partenariat en faveur de l'emploi des jeunes brestois.

L'objectif de ce partenariat est de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, de leur permettre de découvrir de nouveaux métiers, de rencontrer de potentiels employeurs, d'accéder à une première expérience professionnelle grâce aux missions d'intérim.

Chaque jeune bénéficie ainsi d'un parcours individualisé qui combine missions d'intérim, formation si besoin et accompagnement renforcé.

Grâce à l'intervention du FASTT, les freins à l'accès à l'emploi (logement, mobilité...) peuvent être levés.

Proximité, complémentarité et modularité sont les clés du succès de cette démarche lancée en 2014 par un accord national signé entre la DGEFP, l'UNML et PRISM'EMPLOI. La déclinaison opérationnelle de cet accord déployé dans toute la France, est assurée par le FAF.TT.

*Les 15 **agences d'emploi du Pays de Brest** signataires sont : Adecco Brest, Adecco PME Brest, Adecco Châteaulin, Crit Intérim Brest, Crit intérim St- Evarzec, Groupe Morgan Services Brest, Gerinter Brest, Manpower Châteaulin, Planète Intérim Gouesnou, Proman Brest, Samsic Emploi Brest, Samsic Emploi Landernau, Temporis Brest, Sato Intérim Brest Landerneau et Synergie Brest

MISSION JEUNES : LES CHIFFRES CLES

- 18 000 jeunes non qualifiés accompagnés depuis juin 2014 en France
- plus de 61 000 missions d'intérim réalisées depuis le lancement
- 973 agences d'emploi et 139 missions locales associées à la démarche en France

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP1), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également



un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi. www.faftt.fr

* OPCA, OPACIF, OCTA

A propos du Fastt :

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). www.fastt.org.

A propos de PRISM'EMPLOI

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 150 agences d'emploi et 26 000 permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu

Contact presse

Marie LE MORVAN, directrice Mission locale

Stella CORNAND, chargée de communication FAF.TT – 05 56 00 95 28 – scornand@faftt.fr